



Ce CSA intervient plus tardivement que d'habitude du fait d'un calendrier budgétaire qui percute la préparation de rentrée. Cela fait plus de 7 ans maintenant que les services et les personnels ont pris l'habitude de devoir s'adapter aux décisions politiques verticales, sans prise en compte de la réalité du fonctionnement des établissements et des écoles.

Nous avons été confrontés à une volonté d'imposer des politiques ou des réformes marquées idéologiquement et qui n'ont fait que creuser les écarts entre les élèves mais aussi entre le public et le privé, au bénéfice de ce dernier. La dernière en date étant le « choc des savoirs » promu par G. Attal quand il était ministre du gouvernement d'E. Borne.

Mais pour la première fois depuis longtemps, ce calendrier tardif a permis des avancées même si elles restent malheureusement très insuffisantes. La mobilisation majoritaire des personnels le 5 décembre, au lendemain de la motion de censure qui a fait tomber le gouvernement Barnier et les éphémères ministres Genetet et Kasbarian, a conduit le gouvernement de F. Bayrou à renoncer à des mesures qui suscitaient la colère des personnels ( 3 jours de carences et 2000 suppressions de postes) tout en maintenant d'autres très punitives comme la baisse de rémunération des arrêts maladie, qui frappe injustement les plus fragiles.

Toujours sous la pression des personnels, E. Borne a dû enterrer le « choc des savoirs » qui avait mobilisé contre lui depuis un an l'ensemble de la communauté éducative. Si les groupes de besoin sont encore provisoirement maintenus en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> en attendant d'être évalués, la généralisation n'aura pas lieu, le DNB couperet est abandonné, et les classes « prépa seconde » avec lui. C'est une première victoire de la mobilisation menée par la FSU, qui en appelle d'autres.

Dans le premier degré, 3 155 suppressions de postes étaient envisagées par le gouvernement Barnier. Ce chiffre est ramené à 470. Un recul significatif de l'exécutif dont la FSU se félicite, à mettre au crédit des différentes mobilisations : alerte sociale, adresses aux parlementaires, grève de la profession du 5 décembre... Toutes ces actions ont concouru à mettre sur le devant de la scène la nécessité de profiter de la baisse démographique pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves dans une école au bord de la rupture. Malgré tout, la France reste encore bien au-dessus de la moyenne du nombre d'élèves par classe des pays de l'Union européenne. Pour l'atteindre, il faudrait 26 000 postes d'enseignant·es supplémentaires dans le 1<sup>er</sup> degré, plus de 100 000 dans le 2<sup>nd</sup> degré. La FSU

revendique un plan ambitieux de recrutement massif de personnels formés pour répondre aux besoins multiples de l'École.

Ce CSA présente la répartition départementale des mesures de carte scolaire ainsi que les LDG mobilité. Si les prises de décision pour le 1<sup>er</sup> degré se font de plus en plus au niveau académique, la FSU tient à rappeler la nécessité de prendre en compte certaines particularités départementales dans les choix opérés.

Concernant la préparation de la rentrée prochaine, le P/E en Bretagne reste très inférieur au P/E national. Le projet présenté ce jour met en avant les critères suivants : taux d'encadrement, école inclusive, ruralité, remplacement, bilinguisme... Pour la FSU, ces critères doivent se traduire non seulement par un souci d'équité sur l'ensemble du territoire, mais aussi en ayant conscience de la présence et de la concurrence du réseau privé confessionnel dans nos départements.

Dans le second degré, la rentrée reste marquée par une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement, du fait des suppressions de postes. Il en manque plus de 1000 dans les collèges et les lycées pour retrouver un taux d'encadrement similaire à celui que nous connaissions en 2006, avant les suppressions massives des années Sarkozy qui n'ont jamais été pleinement rattrapées, alors que nos élèves ont changé et que les inégalités ont explosées !

La volonté de développer les dispositifs ULIS et UPE2A va dans le bon sens, mais elle se fait malheureusement par redéploiement aux dépens des élèves les plus fragiles dans les classes ordinaires.

Les cartes académiques que nous observons aujourd'hui entérinent une situation favorable au réseau privé catholique avec des fermetures qui ne concernent que le réseau public. C'est une conséquence indirecte du « choc des savoirs » dont le réseau privé s'est affranchi, clamant sur tous les tons sans jamais être contredit, qu'il ne l'appliquerait pas faute de moyens... ce qui lui permet de maintenir une offre d'enseignement plus attractive. A quand une réelle volonté académique de mettre fin au développement de la ségrégation scolaire qui se renforce dans notre académie ?

Concernant les LDG mobilité, certaines modifications ont été apportées depuis le GT du 16 janvier. L'affichage perdure cependant d'une volonté de promouvoir une orientation très adéquationniste, au détriment du rôle fondamental des personnels dans la détermination de leur carrière. Cela fait désaccord pour la FSU. De plus, dans le 1<sup>er</sup> degré, le changement proposé cette année est conséquent, or tout changement avantage certains personnels au détriment d'autres. Quel signal, dans ses choix, le rectorat souhaite-t-il envoyer aux collègues ? En effet, si certaines modifications peuvent présenter un barème plus équitable notamment pour les collègues qui ont fait le choix d'une deuxième carrière dans l'enseignement, la FSU réaffirme que l'ancienneté telle qu'elle a été minorée au profit de la prise en compte de l'échelon, désavantage une partie de nos collègues. Elle désavantage les

anciens institutrices et instituteurs mais aussi les collègues qui n'ont pas bénéficié d'un avancement accéléré ou d'un reclassement favorable lors du passage au PPCR. La FSU souhaiterait, M. Le Recteur, que vous acceptiez de repenser certains éléments du barème pour que ces inégalités de traitement se réduisent. Il suffirait par exemple de baisser d'un ou deux points la prise en compte des échelons et de multiplier par 4 l'ancienneté de fonction. Cela permettrait ainsi d'effacer les différences créées par la non prise en compte des enfants, hors situation de séparation de conjoints.

Par ailleurs, nous souhaitons mettre en lumière le décalage entre les intentions affirmées en préalable sur l'égalité homme/femme et les éléments du barème qui, en l'état, pénaliseraient les parents isolés. Rappelons qu'il s'agit pour la très large majorité de femmes. Pour la FSU, ces situations doivent être intégrées au barème, par exemple par la prise en compte du lieu de scolarisation des enfants.

Enfin, selon les départements, la stabilité des équipes dans certaines zones géographiques est conditionnée à une bonification liée à l'exercice en zone rurale. Pour la FSU, la déclinaison de cette bonification en « *rural très peu dense* » ou « *rural peu dense* » doit être laissée à la main des DASEN.

Dans le second degré, malgré nos demandes, la transparence des barèmes d'affectation dans les communes n'est toujours pas intégrée, en contradiction avec les principes directeurs qui guident ces LDG. Plus largement, nos propositions de déplafonnement des bonifications pour vœu préférentiel ou pour l'exercice des fonctions de TZR n'ont pas été prises en compte à ce stade, tout comme les conséquences de l'absence de Groupement de commune sur la bonification des situations de handicap.

La FSU regrette le refus de l'administration de se conformer aux LDG ministérielles concernant les mouvements des personnels ATSS concernant l'affirmation de la prédominance de la mobilité par le biais de la campagne annuelle de mutations. C'est pour la FSU un élément d'attractivité et de fidélisation de nature à contribuer à la stabilité et la continuité de service.